



L'info du Parc

Novembre 2025



A la Une

Une Charte pour un Parc naturel régional

Dans quel « Haut-Jura » voulons-nous vivre en 2041 ? C'est en cherchant à répondre à cette question qu'élus, acteurs socio-professionnels et citoyens ont contribué à l'écriture de la Charte 2026-2041 du Parc naturel régional du Haut-Jura.

Une Charte ? Qu'est ce que c'est ?

La Charte est un document valable 15 ans et **obligatoire pour garder le label « Parc naturel régional »**. C'est aussi une formidable occasion d'échanger et de débattre pour que le territoire exprime son ambition et construise son projet de manière concertée.

La Charte, c'est le **document qui fixe les priorités communes et décline les 5 missions obligatoires de tout Parc naturel régional** : protéger les milieux naturels, soutenir l'économie agricole et forestière, veiller au développement local tout en préservant la qualité du cadre de vie, accompagner les projets locaux, valoriser les savoir-faire, renforcer les coopérations avec nos voisins suisses...

Ce n'est pas le document cadre "du Parc", mais un projet collectif, porté par le Syndicat mixte du Parc et mis en œuvre par toutes et tous.

La révision, un travail collectif et concerté

Parce qu'un Parc vit grâce à celles et ceux qui y habitent, la révision d'une Charte commence par une large concertation locale : collectivités (communes, intercommunalités,

Départements, Régions), acteurs socio-professionnels et habitants,. Chacun s'exprime et donne un avis, garantissant un véritable projet partagé.

Le projet de Charte est ensuite soumis à l'avis des partenaires institutionnels. Plusieurs services de l'État et organismes examinent la cohérence du projet : services en charge de l'environnement, de l'agriculture, de la forêt, de la culture, des paysages, ainsi que des agences expertes (biodiversité, eau, risques...). Leur rôle est de vérifier que la Charte est solide, réaliste et en phase avec les politiques publiques.

Expertise et avis :

Avis du Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) et de la Fédération nationale des Parcs naturels régionaux

Le CNPN et la Fédération nationale des Parcs naturels régionaux analysent en détail le projet et ses impacts sur les enjeux naturels, la biodiversité et les paysages notamment. Ces avis éclairent l'État sur la valeur écologique du territoire et sur la pertinence des orientations proposées.



Visite du CNPN et de la fédération des Parcs ©PNRHJ

Avis de l'Autorité environnementale (AE)

Instance indépendante, l'AE évalue de son côté les impacts du projet de Charte sur l'environnement : qualité des milieux, consommation d'espace, adaptation au changement climatique, effets cumulés... Elle émet un avis et des recommandations visant à améliorer le projet. Cette étape renforce la transparence du processus et la qualité environnementale de la Charte.



Visite de l'AE ©PNRHJ



Avis des habitants via l'enquête publique

Suite à la prise en compte des recommandations formulées dans les précédents avis, le projet de Charte est soumis à une enquête publique.

Elle sera ouverte du 27 janvier au 26 février prochain. Pendant un mois, habitants, associations, élus, professionnels ou simples visiteurs pourront s'exprimer et contribuer à construire le Haut-Jura de demain. Chacun pourra lire le projet, rencontrer les commissaires enquêteurs, poser des questions et exprimer son avis, en ligne ou dans les lieux dédiés. A l'issue de cette consultation, les commissaires enquêteurs remettront leur rapport afin que ces éléments puissent éclairer et enrichir le projet de Charte.

Et ensuite, cap vers l'adoption par les élus de la nouvelle Charte.

Les élus du Syndicat mixte sont les premiers à approuver la Charte finalisée. Vient ensuite une étape essentielle, **chaque collectivité du Parc (communes, intercommunalités, villes portes, Départements) décide si elle souhaite adhérer, ou continuer à adhérer au Syndicat mixte pour mettre en œuvre ce projet.**

Les Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté examinent ensuite la Charte. Elles vérifient qu'elle répond aux priorités régionales et qu'elle est compatible avec leurs stratégies (biodiversité, tourisme, économie, aménagement...) avant de valider leur adhésion.

À l'issue de l'ensemble de cette procédure, le Premier Ministre signe l'arrêté de classement qui attribue au territoire le label "Parc naturel régional" pour 15 ans.

Ce label n'est pas automatique : seuls les territoires exemplaires, présentant des patrimoines remarquables et porteurs d'un projet ambitieux, cohérent et largement partagé, sont classés "Parc naturel régional".

En attendant ce nouveau classement, le Parc continue naturellement d'agir au quotidien pour un développement harmonieux et durable du Haut-Jura.

L'agenda



Réunion publique sur la forêt

Table ronde avec différents acteurs de la forêt

27 novembre à 19h à la salle des fêtes de Lamoura

Conférence

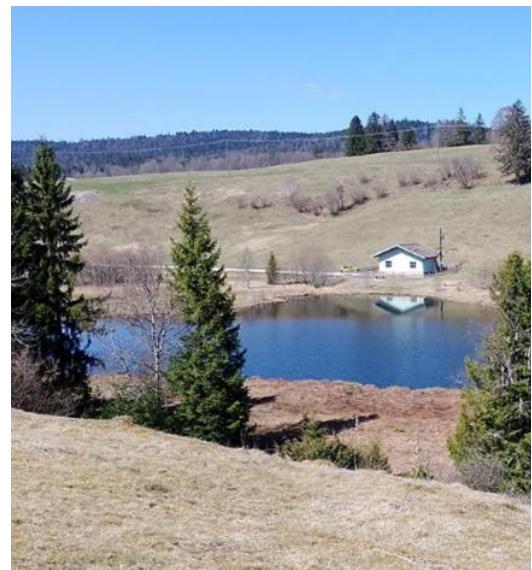
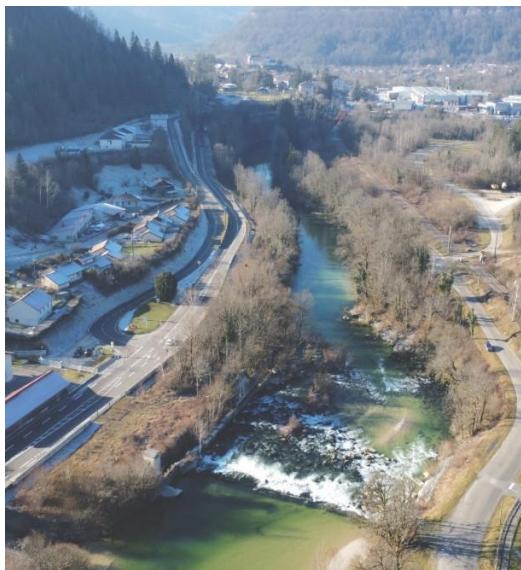
"Quelles transitions pour nos mobilités ?

"

par Aurélien Bigo, chercheur sur la transition énergétique des transports

2 décembre à 18h30 à la Médiathèque de Saint-Claude

Le Parc en actions



seuil de l'ancienne marbrerie ©M.El
Bettah_Fédépeche39

©CENBFC

**Restauration de la continuité écologique
de la Bienne et valorisation de matériaux**

Ancienne marbrerie de Chassal-Molinges

Le Parc prépare un nouveau chantier de renaturation de la Bienne au niveau de l'ancienne marbrerie entre Chassal et Molinges. Le projet, mené en étroite collaboration avec la Fédération de pêche du Jura, l'APPMA de la Biennaise et la fondation des pêcheurs, vise à **restaurer la continuité écologique du site**. L'effacement du seuil, permettra de retrouver des écoulements libres, de faciliter les déplacements des poissons et des sédiments et laissera plus de place au cours d'eau en rive gauche

(ancien site industriel). Les travaux débuteront à l'été 2026 et concerteront la Bienne et la confluence du Longviry.

Dans le cadre de ces travaux, il est prévu de valoriser des blocs de Brocatelle, le célèbre calcaire marbrier de la vallée.

Extrait des carrières de Chassal jusque dans les années 80, des blocs sont encore présents sur le site. Ils seront façonnés par des artisans locaux et réinstallés sur place pour rappeler l'historique industriel du lieu et faire le lien avec la renaturation. Deux accès au cours d'eau seront également aménagés pour les pêcheurs.

Projet financé par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

**Equilibre
entre
préservation
des
tourbières et
ressource en
eau potable
au lac du
Trouillot**

**Une étude
ressource en
eau aux
Pontets**

Le lac du Trouillot, sur la commune des Pontets (25), sert de ressource en eau potable pour quelques communes des Combes Derniers. Les suivis menés depuis une dizaine d'année grâce au site Natura 2000, ont confirmé que l'alimentation de ce lac de tourbière est très limitée. En période de sécheresse,

Le
prélèvement
a un impact
direct sur
l'abaissement
du niveau de
l'eau du lac et
indirectement
sur
l'assèchement
de la
tourbière.

Dans le
contexte de
changements
climatiques,
les périodes
difficiles vont
augmenter.

Pour préserver
la tourbière et
améliorer la
qualité de
l'eau produite,
**le Parc et le
Syndicat des
Eaux ont
engagé une
prospection
pour trouver
une
ressource
alternative.**

Le Cabinet
Reilé a été
missionné
pour mener
l'analyse
hydrogéologique des
ressources
souterraines
potentielles.
C'est ainsi
qu'un forage
de prospection
sera mené au
début d'année
2026.

L'équilibre
entre la
préservation
des tourbières
et la

sécurisation de la ressource en eau potable est important au sein d'un [site Ramsar](#), qui a justifié le financement par [le programme LIFE Climat](#) tourbières.

Série "Instant Biodiv"

Instant Biodiv' - épisode 4

Le martin pêcheur

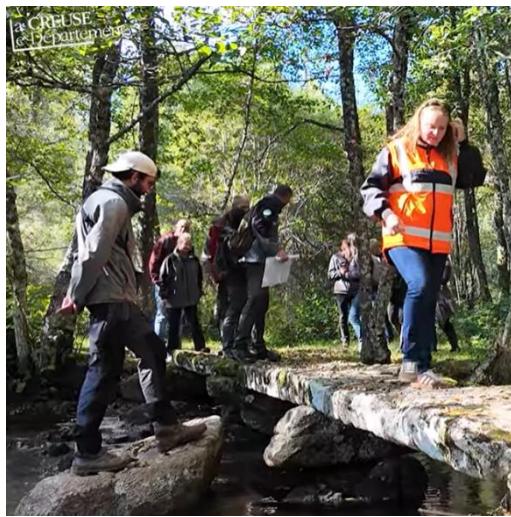


👉 Connaissez-vous la flèche bleue ? Découvrez le martin pêcheur, joli petit oiseau qui fréquente nos cours d'eau.

Les vidéos ont été réalisées par Camille Rolland vidéaste étudiante à [IFFCAM](#).

Partager [!\[\]\(642aa997563f9a325b310230bb5078b7_img.jpg\)](#) [!\[\]\(9bef82f5a53106f2ad06a2de7acf5bcf_img.jpg\)](#)

Retour en images



Rencontres inter-sites Rivières Sauvages

Du 1er au 3 octobre, une délégation d'agents du Parc s'est rendue en Creuse dans le cadre d'une **rencontre inter-sites Rivières Sauvages**. Ces journées de rencontres et de partages d'expériences se sont déroulées autour du Pic, de la Gioune et du Cubaynes, les trois rivières labellisées Rivières Sauvages en Creuse.

Retour en image ©Montage vidéo réalisé par le département de la Creuse

Défi Rand'EAU, découverte de la Valserine par les collégiens

Dans le cadre de ce programme porté et organisé par l'association Rivière Sauvage, **deux agents du Parc ont eu le plaisir d'accompagner une classe du Collège Prévert de Saint Genis Pouilly.** Les jeunes ont parcouru le bassin de la Valserine au plus proche de la rivière depuis la source jusqu'au pont Charlemagne à Mijoux. Ils ont découvert la notion de bassin versant et de rivière, réalisé des prélèvements d'eau pour mesurer la présence de micro-plastiques et dessiné des croquis.



Prélèvement d'eau par les collégiens ©Rivière sauvage



De gauche à droite : F.Vespa Présidente du PNRHJ, P.Degiorgi Directeur du PNRJV, M.Lebecque Directrice adjointe du PNRHJ et P.Mulhausser Président du PNRJV ©S.Gardien

Partenariat transfrontalier

Les Parc naturels régionaux du Haut-Jura et du Jura Vaudois ont signé, le mercredi 12 novembre, **une convention de partenariat afin de formaliser le travail déjà mené ensemble, renforcer les partages d'expériences et faciliter le montage de projets transfrontaliers** sur des thématiques comme la préservation de la biodiversité, la gestion de l'eau, le pastoralisme, le tourisme etc.

Sensibilisation en entreprise

Dans le cadre de sa démarche RSE, l'entreprise Médicos Chassal a demandé au Parc d'intervenir auprès de ses salariés. Le 17 novembre, le Parc a donc réalisé une animation sur les thèmes de la biodiversité du Haut-Jura et des mobilités durables.



©PMedicos Chassal



Parc naturel régional

du Haut-Jura

29 Le Village

39310 Lajoux

03.84.34.12.30

www.parc-haut-jura.fr